

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-01

Objet de la Délibération :

**Vente de terrain après
désaffectation et déclassement
d'une partie de domaine public –
secteur de l'Eglise**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI
qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Alice
PRUD'HOMME qui donne procuration à Éric
RIPPERT

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine
QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND,
Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER,
Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole
ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
19 FÉVRIER 2026**

Secrétaire de séance : Rémi ROUX

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'accord donné par la commune pour la vente de 28 m² de domaine public à M. et Mme Rodolphe GODIN après la réalisation d'une procédure de déclassement.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-07-05 du 4 juillet 2024 autorisant le lancement de la procédure d'enquête publique de déclassement correspondante ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-10-03 du 10 octobre 2019 fixant le prix de vente des 28 m² à 35 euros le m² ;

Considérant que ces 28 m² de domaine public ne sont pas affectés à un usage direct du public ;

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique de déclassement en date du 3 janvier 2026 ;

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de signer avec M. et Mme Rodolphe GODIN l'acte de vente de cette parcelle.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité (14 voix pour) :*

- Constatent la désaffectation de la parcelle D 4153 nouvellement créée,
- Prononcent le déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé de la commune,
- Autorisent la vente de la parcelle communale D 4153 à M. et Mme Rodolphe GODIN,



- Autorisent Monsieur le maire à signer l'acte notarié de cession avec M. et Mme Rodolphe GODIN au prix mentionné ci-dessus,
- Désignent Maître FICI, notaire, pour la rédaction de l'acte de cession,
- Précisent que l'ensemble des frais relatifs à cette cession (géomètre, commissaire enquêteur, notaire) sera supporté par M. et Mme Rodolphe GODIN.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

Le Maire,
Alain SANCHEZ